

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT
JURA

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	Présents	Qui ont pris part à la Délibération
11	9	9

Date d'affichage
20/10/2025

Date de la convocation
02/10/2025

OBJET de la
DELIBERATION

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE LA BARRE
Séance du 14 OCTOBRE 2025

L'an deux mil deux mil vingt cinq, le quatorze octobre à 19 heures 00, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances.

Sous la présidence de Monsieur Philippe GIMBERT, Maire

Présents : Philippe GIMBERT, Claude BAYLE, Christelle BOBILLIER, Daniel BOURGEOIS, Michel CARMINATI, Rudy MASRABAYE, Sylvain LHOMME, Frédéric PAILLARD, Michel VERTEL.

Absents excusés : Christian FUMEZ, Christophe TATIN.

Secrétaire : Daniel BOURGEOIS

RETRAIT DE LA DELIBERATION 001-2025 DU 19 FEVRIER 2025
ET ADHESION AU SIEMR AU 01 JANVIER 2026

Vu l'arrêté préfectoral concernant l'adhésion de la commune de LA BARRE au syndicat intercommunal des eaux du Moulin Rouge (SIEMR) avec pour date retenue le 01 janvier 2026,

Vu la délibération de la commune n°001-2025 du 19 février 2025 indiquant une adhésion au 01 juillet 2025,

Considérant qu'il convient de retirer la délibération 001-2025 afin d'en reprendre une nouvelle à la date du 01 janvier 2026,

Le Conseil Municipal, une fois entendu l'exposé du Maire, par 9 voix pour :

- approuve le retrait de la délibération 001-2025 du 19 février 2025,
- approuve l'adhésion au SIEMR à compter du 01 janvier 2026.

Copie certifiée conforme au registre des délibérations.

Le secrétaire
Daniel BOURGEOIS



Le Maire
Philippe GIMBERT



